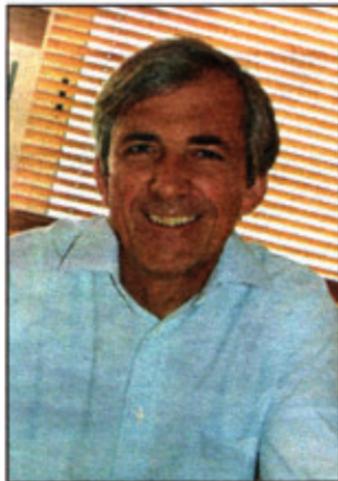


UPE 13. Dernières revendications pour Stéphan Brousse

Dernière conférence de presse trimestrielle, et dernières revendications pour Stéphane Brousse. Le président de l'UPE 13 s'oppose à la représentation syndicale dans les TPE, et tire la sonnette d'alarme sur la mise en place de la taxe locale sur la publicité extérieure.

A quelques mois de la fin de son mandat, qui s'achèvera officiellement le 29 juin prochain, Stéphan Brousse voulait dresser le bilan de sa présidence de l'UPE des Bouches-du-Rhône. Il en a profité pour réaffirmer qu'il ne serait pas candidat à sa propre succession. Mais il tenait surtout à présenter ses derniers chevaux de bataille, dont le projet de loi sur la représentativité syndicale dans les PME de moins de 10 salariés, qui doit être présenté au printemps.



● Stéphan Brousse, président de l'UPE 13. (Photo archives A.L.)

«C'est une usine à gaz, une réforme qui n'a pas lieu d'être», observe le représentant local du Medef. Sur la forme, il juge que cette nouvelle

mesure n'est ni «judicieuse», ni «une priorité» dans le contexte actuel. Sur la forme, il considère que l'organisation du dialogue syndical dans les PME ne peut être calquée sur celle des grands groupes. «Pourquoi complexifier les choses, alors que le dialogue social existe déjà dans les petites entreprises?», interroge-t-il.

La TLPE dans la ligne de mire du patronat

L'autre revendication du porte-parole du patronat local s'adresse aux maires du département. Elle concerne les conditions de mise en œuvre de la TLPE. Réformée l'an dernier, cette taxe sur la publicité extérieure (enseignes, affiches, véhicules publicitaires) est laissée à l'appréciation des édiles. Sous couvert de réduire la pollution visuelle dans leurs villes, certains élus auraient eu la main lourde. «Des maires en ont profité pour ins-

taurer cette taxe de manière brutale et excessive, sans consulter les entreprises, et sans en justifier le montant», dénonce Stéphan Brousse, citant l'exemple d'un commerçant qui aurait reçu en décembre dernier une facture de 25.000 €.

Dans l'absolu, il ne serait pas contre l'idée de taxer les enseignes, mais il demande davantage de concertation et de lisibilité. «Les élus doivent associer les acteurs économiques aux décisions relatives à la TLPE, et ils doivent afficher clairement les modalités de calcul de la taxe comme les barèmes appliqués par la commune», précise le président de l'UPE 13, avant de solliciter une «mesure exceptionnelle en cette situation de crise». Et de réclamer que le montant de la TLPE 2009 soit équivalent à celui perçu en 2008 au titre de la publicité.

Geoffrey Dirat